Nations Unies S/2021/94

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 28 janvier 2021, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République du Kenya a l'honneur de vous transmettre le communiqué de presse ci-joint (voir annexe). Le Ministère kényan des affaires étrangères y répond aux allégations qui ont été dirigées contre le Kenya par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Somalie, Mohamed Abdirizak, lors du dialogue interactif informel tenu par le Conseil de sécurité le 20 janvier 2021.

Ces allégations correspondaient à une position qui avait été exposée pendant une réunion des chefs d'État de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et qui a conduit à la réalisation d'une mission d'enquête sous la conduite de Djibouti. Le rapport de la mission d'enquête, qui n'a pas encore été publié officiellement, confirme que les allégations portées par la Somalie contre le Kenya étaient infondées.

Pleinement conscient que le Conseil de sécurité est appelé à examiner des questions de plus en plus nombreuses, le Kenya espère que le Gouvernement fédéral somalien, une fois débarrassé de toute distraction inopportune, pourra de nouveau se concentrer sur le règlement de ses différends au sujet des élections avec les États membres de la fédération. Nous souhaitons que la Somalie puisse organiser des élections nationales libres, équitables et inclusives en appliquant l'accord électoral du 17 septembre 2020.

Le peuple somalien mérite à tout le moins la tenue de telles élections, qui contribuerait grandement à renforcer les fondements politiques de la campagne de sécurité menée contre le groupe des Chabab, qui est affilié à Al-Qaida, et donc de rendre cette action plus efficace.

Nous prions instamment les membres du Conseil de sécurité de continuer de demander au Gouvernement fédéral, en s'exprimant d'une seule voix, de respecter les obligations dont il a été convenu dans le domaine politique et en matière de sécurité. Nous demandons également au Conseil de faire bloc contre toute tentative visant à régler des désaccords politiques par la violence ou à faire taire les médias. Dans l'intérêt de la communauté internationale, il faut que la Somalie avance clairement sur la voie de la stabilité, sans perdre ses acquis.

Le Kenya restera attaché à la paix et à la sécurité en Somalie, qui seront indispensables dans la perspective de garantir la stabilité de la Corne de l'Afrique et

21-01144 (F) 010221 030221

Merci de recycler

de mettre fin, dans la région, à la présence d'acteurs terroristes mondiaux, à l'irrédentisme, à la fragilité des États et aux crises humanitaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, conformément à l'article 6 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Martin **Kimani**

Annexe aux lettres identiques datées du 28 janvier 2021 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ministère des affaires étrangères de la République du Kenya

Communiqué de presse

Le Kenya reste fidèle à son engagement de longue date en faveur de la paix et de la sécurité dans la région

1. Le Kenya prend note avec satisfaction du rapport de la mission d'enquête qui a été établi par le Président de la République de Djibouti, Ismaïl Omar Guelleh, en application du mandat défini par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

2. Le Kenya rappelle que des allégations inhabituelles et infondées avaient été répétées à son endroit par le Gouvernement fédéral somalien au 38e Sommet extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, tenu le 20 décembre 2020 à Djibouti, et que l'Assemblée a demandé que ces allégations soient vérifiées.

3. Les participants à la mission d'enquête conduite par le Président Ismaïl Omar Guelleh se sont rendus au Kenya et en Somalie du 9 au 13 janvier 2020 et ont tenu des consultations approfondies avec les autorités des deux pays en vue d'établir les faits.

4. Au cours de la visite effectuée au Kenya, les participants à la mission d'enquête ont obtenu des preuves irréfutables qui invalident toutes les allégations dirigées contre le Kenya et ont pris toutes les mesures nécessaires, notamment en se rendant à la frontière somalienne pour vérifier les faits sur le terrain de manière indépendante.

5. Le rapport de la mission d'enquête confirme que les allégations portées par la Somalie contre le Kenya étaient complètement infondées. Il apparaît également clairement que la décision prise par le Gouvernement fédéral somalien de geler les relations diplomatiques avec le Kenya n'était pas justifiée et qu'elle a eu des retombées négatives sur la vie des ressortissants somaliens qui cherchent à obtenir une assistance et des services au Kenya, sur les opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et sur les moyens de subsistance des citoyens des deux pays. Surtout, il est devenu évident que la fausse crise créée par la Somalie ne contribue pas aux objectifs de l'IGAD, à savoir la paix, la prospérité et l'intégration régionale.

6. Le Kenya est convaincu que le rapport de la mission d'enquête permettra à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, qui reste saisie de la question, d'y voir plus clair et de faire avancer les choses. La question étant réglée une fois pour toutes grâce à ce rapport impartial, le Kenya ne se laissera pas entraîner dans une campagne imprudente dont le seul but est de créer des divisions artificielles qui servent des objectifs politiques étroits et nationaux, au détriment de la paix et de la sécurité régionales.

7. En collaboration avec différentes administrations somaliennes, l'IGAD et d'autres partenaires, le Gouvernement et le peuple du Kenya n'ont épargné aucun effort pour stabiliser la Somalie et créer des conditions propices à la paix et à la prospérité : voilà longtemps que nous sommes attachés à cet objectif, dont nous ne

nous laisserons pas détourner. Il incombe aux administrations chargées de préserver la paix qui a été si difficile à instaurer de faire honneur aux sacrifices consentis par le passé et à la volonté des peuples, en contribuant de façon constructive à la paix, à la sécurité et à la prospérité régionales.

27 janvier 2021 Nairobi